

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 10 juin 2019, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Simon Lauzière – conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est absent en début de séance :

M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2

Est également présente :

Mme Manon Roy, secrétaire réceptionniste, agissant à titre de secrétaire-trésorière ad hoc de la séance;

Nommée;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

178-06-2019 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, madame Thérèse Francoeur propose d'ajouter les points :

- 11.1 Panneau Parc-en-Ciel
- 11.2 Panneaux d'accueil aux entrées de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant ces deux points.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey



ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 10 juin 2019

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019

4 Communiqués et correspondance

- 4.1 Montant reçu de 1 400 \$ - Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la Fête nationale
- 4.2 Montant reçu de 900 \$ - SSJBQ pour la Fête nationale

5 Administration et finances

- 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour mai 2019
- 5.2 Tournoi de golf MRC 2019
- 5.3 Congrès FQM 2019
- 5.4 Offre d'emploi - Poste de secrétaire-réceptionniste
- 5.5 Embauche temporaire - Adjointe administrative
- 5.6 Offre d'emploi - Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- 5.7 Support informatique – 2 postes de travail
- 5.8 FBL - Offre de support comptable - Banque de 10 heures
- 5.9 FBL - Offre de support comptable - Reddition de compte Carrefour St-Félix
- 5.10 FBL - Offre de service - Audition comptable 2019-2020-2021
- 5.11 FBL - Offre de support comptable - Reddition de compte TECQ 2014-2018
- 5.12 Autorisation administrative à Mme Manon Roy - Accès à ClicSEQUR (Gouvernement du Québec)
- 5.13 Méthode du VGQ - Comptabilisation des comptes à recevoir du Gouvernement du Québec

6 Sécurité publique

- 6.1 Dépôt du rapport du Service des incendies
- 6.2 Autorisation de paiement - Club social du Service des incendies

7 Travaux publics

- 7.1 Demande de travaux municipaux - Rue Fortier
- 7.2 Demande de travaux municipaux - Rue Gagné
- 7.3 Demande de travaux municipaux - Rue Sénécal
- 7.4 Autorisation de dépense - Achat de Géotextile
- 7.5 Chemin des Domaines - Asphaltage
- 7.6 Chargeuse à trottoirs
- 7.7 Travaux de pavage – Réserve carrières-sablières
- 7.8 Dépôt du rapport du directeur des travaux publics

8 Hygiène du milieu

- 8.1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
- 8.2 Compétence à la RGMR et MRC de Drummond - Matières résiduelles et du recyclage
- 8.3 Transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables
- 8.4 Camping Central - Achat de composteurs domestiques et de bacs de cuisine
- 8.5 Conception d'un autocollant pour composteurs domestiques

9 Aménagement et urbanisme

- 9.1 Résolution pour une prolongation au MAMOT pour la concordance de nos règlements en aménagement
- 9.2 Autorisation à M. Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour l'utilisation de la cartographie
- 9.3 Webinaire 2019 d'Infotech - Module Sygem-Permis

10 Loisirs et culture

- 10.1 Adoption de la programmation officielle et du budget de la Fête nationale
- 10.2 Participation à la semaine de la municipalité 2019
- 10.3 Adjudication du contrat pour le préau (abri-soleil) - Subvention de 25 000 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 10.4 Camp de jour - Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables - SQ
- 10.5 Camp de jour - Achat de matériel
- 10.6 Cabanon électrique - Parc-en-Ciel
- 10.7 Demande de travaux - Modification terrain de volleyball

11 Sujets divers

- 11.1 Panneau Parc-en-Ciel
- 11.2 Panneaux d'accueil aux entrées de la municipalité

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Les conseillers n'ayant pas tous lu la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2019, 72 heures avant la tenue de la présente séance, ce point est reporté à une séance ultérieure.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Les conseillers n'ayant pas tous lu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019, 72 heures avant la tenue de la présente séance, ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de mai 2019 est remis à chacun des élus, incluant les points suivants;

- 4.1 Montant reçu de 1 400\$ du Mouvement national des Québécois pour la Fête Nationale du Québec.
- 4.2 Montant reçu de 900\$ de la SSJBQ pour la fête nationale du Québec.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

Le conseiller Douglas Beard se joint à l'assemblée à 19 h 38.

179-06-2019 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR MAI 2019

Sur proposition MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2019, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint et que ce dernier soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Municipalité de Saint-Félix-de- Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, Qc J0B 2T0

Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202

Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

Séance du conseil du 10 JUIN 2019

<u>Revenus</u>	435 112,95 \$
Taxes 2018-2019	55 011,69 \$
Crédit agricole	345 684,44 \$
Droits de mutations	2 852,28 \$
Intérêts reçus	365,82 \$
Ristourne	400,11 \$
Protection incendie	7 200,25 \$
Vente carte routière	4,00 \$
Vente bacs ordures & recyclage	281,78 \$
Location de salle	550,00 \$
Permis et dérogation	460,00 \$
Revenus de photocopies et télécopies	3,75 \$
Réclamation reçue - bris de véhicule	603,83 \$
Revenus de camp de jour	9 145,00 \$
Commandites reçues pour camp de jour	2 550,00 \$
Dons - Carrefour St-Félix	10 000,00 \$
<u>Dépenses</u>	308 265,00 \$
Rémunération régulière	22 751,71 \$
Rémunération incendie	8 448,07 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	8 061,10 \$
Factures à payer	269 004,12 \$

ADOPTÉE

180-06-2019 5.2 TOURNOI DE GOLF 2019 – MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE le 26^e tournoi de golf des P'tites boîtes à lunch de la MRC de Drummond se tiendra le 4 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité est fortement encouragée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 5 billets de participation au souper du tournoi de golf de la MRC de Drummond, qui aura lieu le 4 juillet prochain, pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉE

181-06-2018 5.3 CONGRÈS FQM 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre prochain, au Centre des Congrès de Québec, et que le coût d'inscription par membre est de 799 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucun membre du Conseil n'est disponible à cette période;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Suzanne Dandurand
Appuyée par M. Éric Provencher
Il est résolu à l'unanimité des conseillers;

DE ne pas participer au congrès 2019 de la FQM.

ADOPTÉE

182-06-2019 5.4 OFFRE D'EMPLOI - POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière et que l'apprentissage de la nouvelle personne en comptabilité demandent une charge supplémentaire à l'administration;

CONSIDÉRANT QUE la personne actuelle qui comble certaines tâches normalement effectuées par la direction et qui supervise le travail de la comptabilité est Mme Manon Roy, secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir une secrétaire-réceptionniste, pour assumer les fonctions s'y rapportant;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le poste de secrétaire-réceptionniste soit affiché sur différents sites d'emploi;

QUE le Conseil municipal mandate le comité des ressources humaines pour procéder au processus de sélection en vue de lui recommander une candidature.

ADOPTÉE

183-06-2019 5.5 EMBAUCHE TEMPORAIRE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de madame Martine Bernier, directrice-générale et secrétaire-trésorière;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Viens propose temporairement ses services, afin de combler des tâches administratives urgentes, au coût de 55. \$ l'heure, plus 50. \$ par jour de travail effectué à la Municipalité pour ses déplacements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE retenir les services de madame Sylvie au coût de 55. \$ l'heure, plus 50. \$ par jour de travail effectué à la Municipalité pour ses déplacements.

ADOPTÉE

**184-06-2019 5.6 OFFRE D'EMPLOI - POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de madame Martine Bernier, directrice-générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'embaucher une directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le poste de directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim soit affiché sur différents sites d'emploi;

QUE le Conseil municipal mandate le comité des ressources humaines pour procéder au processus de sélection en vue de lui recommander une candidature.

ADOPTÉE

185-06-2019 5.7 SUPPORT INFORMATIQUE – 2 POSTES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'il est très important pour la Municipalité d'avoir ses équipements informatiques fonctionnels;

CONSIDÉRANT QUE le poste de l'inspectrice municipale a besoin d'une mise à jour, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un poste informatique administratif supplémentaire est aussi nécessaire en vue de l'embauche d'une personne ressource;

CONSIDÉRANT l'offre soumise par M. Éric Chicoine de GCRI Inc. au montant approximatif de 1000.00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité autorise l'achat des équipements, logiciels et coût de la main-d'œuvre nécessaires pour le poste administratif supplémentaire, qui remplacera celui de l'inspectrice en bâtiment, et la mise à jour de son ordinateur, qui deviendra le poste administratif supplémentaire, au

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

montant approximatif de 1000.00 \$ plus taxes applicables, et autorise M. Éric Chicoine, informaticien, à en faire l'installation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

186-06-2019 5.8 FBL - OFFRE DE SUPPORT COMPTABLE - BANQUE DE 10 HEURES

CONSIDÉRANT L'offre de la firme FBL, d'une banque de 10 heures pouvant être utilisées pour information et soutien comptable;

CONSIDÉRANT QUE les heures seront calculées en fonction du temps qui sera consacré en fonction des mandats;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est d'une banque de 10 heures à 900 \$, taxes applicables en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

APPUYÉE par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'une banque de 10 heures au montant de 900 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

187-06-2019 5.9 FBL – OFFRE DE SUPPORT COMPTABLE – REDDITION DE COMPTE CARREFOUR ST-FÉLIX

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MELS) a versé une compensation de 294 000 \$ pour les travaux de rénovations du Carrefour St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL offre un support comptable pour le dépôt de la reddition des comptes pour le Carrefour St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour le support comptable seront calculés en fonction du temps consacré : employé sénior 130 \$/h et employé intermédiaire 80 \$/h;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre de la firme FBL pour le support comptable de la reddition de comptes du Carrefour StFélix, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide financière obtenu, au taux horaire de 130 \$ pour un employé sénior et 80 \$ pour un employé intermédiaire.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

188-06-2019 5.10 FBL – OFFRE DE SERVICE - AUDITION COMPTABLE 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL offre ses services pour des mandats d'audits des états financiers pour les exercices qui se termineront le 31 décembre 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires proposés dans cette offre de service sont en relation avec la Normes d'audit généralement reconnues du Canada et s'élèvent à 8 000 \$ pour 2019, 8 150 \$ pour 2020 et à 8 300 \$ pour 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre de service sur trois (3) ans de la firme FBL, pour les mandats d'audits, au montant de 8 000 \$ pour 2019, 8 150 \$ pour 2020 et 8 300 \$ pour 2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

189-06-2019 5.11 FBL OFFRE DE SUPPORT COMPTABLE – REDDITION DE COMPTE TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire une reddition de comptes pour le Programme TECQ (taxe sur l'essence et la contribution du Québec) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL offre un support comptable pour le dépôt de la reddition des comptes de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour le support comptable seront de 1 300 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre de la firme FBL pour le support comptable de la reddition de comptes la TECQ 2014-2018, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide financière obtenu, au montant de 1 300 \$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

190-06-2019 5.12 AUTORISATION - CLICSEQUR (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, il y a lieu de nommer, en remplacement, une représentante à l'égard de ClicSÉQUR, pour l'accès au dossier de la Municipalité auprès de Revenu Québec;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE nommer madame Manon Roy, représentante de la Municipalité à l'égard de clicSÉQUR, afin de lui donner les accès nécessaires au dossier de la Municipalité auprès de Revenu Québec.

ADOPTÉE

191-06-2019 5.13 MÉTHODE DU VGQ – COMPTABILISATION DES COMPTES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs divergences d'opinions pour la méthode de comptabilisation des comptes à recevoir du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de comptabilisation recommandée par le Vérificateur général du Québec (VGQ) consiste à comptabiliser les comptes à recevoir du gouvernement du Québec lorsque les subventions sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE la méthode prescrite par notre auditeur est celle recommandée par le Vérificateur général du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Il est résolu de changer la méthode de comptabilisation de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, des comptes à recevoir du gouvernement du Québec, pour celle recommandée par le Vérificateur général du Québec.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6,1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

La mairesse remet à la table du Conseil municipal le rapport du Service des incendies de Saint-Félix-de-Kingsey pour le mois de mai 2019 et dépose ledit rapport séance tenante.

192-06-2019 6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – CLUB SOCIAL DU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la demande de M. Pierre Blanchette, directeur du Service des incendies, pour le paiement du montant déjà alloué au Club social des pompiers pour leur activité estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde un montant annuel de 650 \$ au Club social;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer un montant de 650 \$ pour la tenue de leur activité sociale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à effectuer le paiement au club social du Service des incendies, au montant de 650 \$.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

193-06-2019 7.1 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX - RUE FORTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la Municipalité pour effectuer des travaux de drainage et de rechargement sur la rue Fortier;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont toujours disponibles pour la réalisation de ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a été avisé par des citoyens que des travaux de drainage pourraient être effectués sur cette rue;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder aux travaux de rechargement de la rue Fortier sur toute sa longueur et sur toute sa largeur, pour un montant approximatif de 25 000 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à ce que les travaux de drainage soient effectués par les citoyens, d'ici le 19 juillet 2019;

QU'un avis écrit soit envoyé à l'ensemble des propriétaires de cette rue à cet effet.

ADOPTÉE

194-06-2019 7.2 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX - RUE GAGNÉ

CONSIDÉRANT QU'une demande de travaux a été transmise à la Municipalité pour effectuer des travaux d'amélioration du drainage de la rue Gagné;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de la demanderesse a été inondée lors de la période de la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du drainage améliorerait aussi la qualité de la chaussée de la rue Gagné;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont toujours disponibles pour la réalisation de ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder aux travaux d'amélioration du drainage de la rue Gagné en nettoyant les fossés existants sur une longueur approximative de 40 mètres et de procéder à l'installation d'un ponceau de drainage à l'intersection de la rue Dionne et de la rue Gagné au coût approximatif de 2 300 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

195-06-2019 7.3 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX - RUE SÉNÉCAL

CONSIDÉRANT QU'une demande de travaux a été transmise à la Municipalité pour effectuer des travaux de rechargement sur la rue Sénécal;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée en période de dégel est dans un état précaire et qu'il est difficile pour le demandeur d'accéder à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont toujours disponibles pour la réalisation de ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder aux travaux de rechargement de la rue Sénécal sur toute sa longueur et sur toute sa largeur, pour un montant approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

196-06-2019 7.4 AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT DE GÉOTEXTILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de Géotextile pour la réalisation de travaux de rechargement, incluant les rues Fortier, Gagné, et Sénécal, précédemment nommées;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour l'achat de géotextile;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de Géotextile est supérieur à l'autorisation de dépenses du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de Géotextile, soit 8 400 m² de type Géo9 et 700 m² de type 7612, auprès du fournisseur Huot.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à effectuer le paiement de Géotextile, au montant de 21 581 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

197-06-2019 7.5 CHEMIN DES DOMAINES - ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Domaines a été endommagé, lors de la période de dégel par le passage de véhicules lourds, sur deux tronçons d'une longueur approximative de 40 mètres chacune, entre les numéros 41 au 44 dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE la fondation de la route à ces endroits est constituée de matériaux ne permettant pas une fondation de chaussée adéquate et stable;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles dans la réserve des carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux travaux de réfection de la fondation du chemin des Domaines, aux endroits endommagés, pour un coût approximatif de 15 000 \$ par tronçon, soit approximativement 30 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces travaux soient financés à même la réserve des carrières et sablières.

ADOPTÉE

198-06-2019 7.6 CHARGEUSE À TROTTOIR

CONSIDÉRANT QUE la machinerie pour procéder au déneigement des trottoirs est arrivée en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offre pour le déneigement des trottoirs a été fait et que le coût de ceux-ci n'était pas avantageux pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veuille procéder à l'achat de la machinerie adéquate pour procéder par elle-même au déneigement de ces trottoirs;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public doit être fait pour procéder à l'achat de la machinerie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à l'appel d'offre sur SEAO pour l'obtention de soumissions.

ADOPTÉE

199-06-2019 7.8 TRAVAUX DE PAVAGE - RÉSERVE CARRIÈRES-SABLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont requis sur la chaussée du chemin des Domaines, près du numéro civique 38 jusqu'à l'intersection du chemin des Domaines et du chemin de la Chapelle, au coût de 55 205 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont requis sur ce même chemin, à partir de l'intersection du chemin des Domaines et du chemin de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

la Chapelle, jusqu'à proximité du numéro civique 14 du chemin des Domaines, au coût de 42 095 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont requis sur le chemin StJean, entre la carrière-sablière et le Domaine William Wenworth au coût de 20 575 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont également requis sur la chaussée de la route 255, près du numéro civique 10 du chemin des Domaines (porcherie) au coût de 27 375 \$;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics doit être fait pour procéder à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres sur SEAO pour l'obtention de soumissions.

ADOPTÉE

200-06-2019 7.9 DEPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La mairesse remet à la table du Conseil municipal le rapport du directeur des travaux publics de Saint-Félix-de-Kingsey, pour le mois de mai 2019 et dépose ledit rapport séance tenante.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Ce rapport n'est pas disponible.

201-06-2019 8.2 COMPÉTENCE À LA RGMR ET MRC DE DRUMMOND – MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles (RGMR) du Bas-Saint-François a besoin que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey lui donne compétence pour la collecte et le transport (CT) de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a, par son règlement MRC-509, déclaré sa compétence en matière de fourniture des services d'un écocentre et de fourniture des services reliés au tri et au traitement des matières recyclables à l'égard de plusieurs municipalités, dont celle de Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey donne compétence à la RGMR du Bas-Saint-François pour la collecte et le transport (CT) des

matières résiduelles et de donne compétence à la MRC de Drummond pour le tri et le conditionnement (TC) des matières recyclables.

ADOPTÉE

202-06-2019 8.3 TRANSMISSION DES DONNÉES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit produire une déclaration annuelle dans le portail GMR (Gestion des matières résiduelles) pour obtenir la compensation pour les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'EN ayant donné compétence à la Régie de gestion des matières résiduelles (RGMR) du Bas-Saint-François, ces derniers produiront cette déclaration annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE transmettre la résolution 202-06-2019 à la RGMR du Bas-Saint-François, afin que la déclaration soit complétée d'ici le 30 juin 2019 à RecycQuébec.

ADOPTÉE

203-06-2019 8.4 CAMPING CENTRAL – ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET DE BACS DE CUISINE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Camping Central pour l'obtention d'équipement de compostage domestique;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à favoriser la réduction des déchets sur le terrain de camping par le compostage domestique et répond à la vision de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE répondre à la demande de la citoyenne en lui accordant 4 composteurs domestiques et 30 bacs de cuisine au prix coûtant de la Municipalité.

ADOPTÉE

204-06-2019 8.5 CONCEPTION D'UN AUTOCOLLANT POUR COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le comité en environnement recommande d'installer une étiquette autocollante sur les bacs de cuisine, remis avec les composteurs domestiques, décrivant les matières à déposer dans ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenté de fabriquer ces autocollants sans succès;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Absolu pour la conception d'un autocollant pour composteurs domestiques au montant de 850 \$ plus taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'entreprise Absolu à concevoir un autocollant pour composteurs domestiques au coût de 850 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

205-06-2019 9.1 DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 1988, le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond (N° : MRC-66) est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2017, le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond (N° : MRC-773) est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le 24 janvier 2018, le conseil de la MRC de Drummond a adopté le Règlement de contrôle intérimaire numéro MRC-827 en vue de modifier le Schéma d'aménagement révisé (SAR) N° : 773 de manière à assurer la concordance au PMAD et procéder à des modifications diverses;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, adopter tout règlement de concordance au susdit document;

CONSIDÉRANT l'ampleur et la nature des modifications au SAR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Règlement numéro 773-1 de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été donné à la séance du 11 février 2019 pour des services professionnels concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des motifs préalablement cités, le délai fixé à deux ans pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance est nettement insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a besoin d'un délai de huit (8) mois additionnels pour la réalisation de toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet de concordance, soit jusqu'au 15 mars 2020;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la LAU, le MAMOT peut prolonger, à la demande d'une municipalité ou ville, un délai que lui impartit la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- 1) **DE** demander au MAMOT, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la LAU, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 15 mars 2020, pour adopter tout règlement de concordance au SAR tel que modifié par le Règlement numéro 773-1 et adopté par la MRC de Drummond par sa résolution numéro MRC-11680/04/17
- 2) **DE** transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la MRC de Drummond;
- 3) **D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

ADOPTÉE

206-06-2019 9.2 AUTORISATION - UTILISATION DE LA CARTOGRAPHIE

CONSIDÉRANT QUE Saint-Félix-de-Kingsey a procédé à l'engagement de la firme *SCU Service Conseil en Urbanisme – Marc-Antoine Côté*, afin d'effectuer la concordance des règlements d'urbanisme et la cartographie (résolution : 052-02-2019);

CONSIDÉRANT QUE *SCU Service Conseil en Urbanisme* a recommandé les services de Monsieur Jeffrey Lafleur pour le volet cartographie et que la Municipalité a approuvé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande une délégation dans ces situations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Jeffrey Lafleur, cartographe, soit autorisé à acheminer ses demandes d'informations et de données cartographiques auprès de la MRC de Drummond, afin que celle-ci intervienne auprès du Groupe Azimut.

QUE M. Jeffrey Lafleur, cartographe, soit autorisé à acheminer ses demandes directement au Groupe Azimut au nom de la Municipalité si la MRC de Drummond l'y autorise.

QUE la MRC de Drummond fournisse à la Municipalité toute pièce justificative en relation avec une demande de paiement.

ADOPTÉE

207-06-2019 9.3 WEBINAIRE 2019 D'INFOTECH – MODULE SYGEM-PERMISS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'atelier de révision dans lequel les usagers du module Sygem-permiss pourront réviser leur base,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

maîtriser les rapports personnalisables et découvrir les dernières nouveautés du logiciel;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment, a signifié son intérêt à participer à cet atelier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment, à s'inscrire et à participer au Webinaire d'Infotech, qui se déroulera le 27 juin 2019, au coût de 155 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

208-06-2019 10.1 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION OFFICIELLE ET DU BUDGET DE LA FÊTE NATIONALE

Le conseiller M. Christian Girardin déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 20 h 37

CONSIDÉRANT les activités et les prévisions budgétaires de la fête nationale, qui se déroulera le 23 juin 2019, présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la programmation proposée pour les activités de la Fête nationale et de payer les factures soumises par la coordonnatrice de l'événement, Mme Cynthia Francoeur, conformément au budget présenté.

Le conseiller M. Christian Girardin réintègre son siège à 20 h 39.

ADOPTÉE

209-06-2019 10.2 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2019

CONSIDÉRANT QUE La semaine de la municipalité vise à promouvoir la démocratie et l'organisation municipales;

CONSIDÉRANT QUE la semaine de la municipalité contribue à sensibiliser la population à l'importance de l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE l'événement aura lieu du 8 au 14 septembre 2019 et qu'il y a lieu de s'inscrire dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la municipalité s'inscrive à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 8 au 14 septembre 2019 dans tout le Québec.

ADOPTÉE

210-06-2019 10.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PRÉAU (ABRI-SOLEIL)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir un lieu de rencontres familiales et d'activités communautaires, ainsi qu'un abri ombragé pour les utilisateurs du Parc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable d'aide financière du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions pour la construction d'un préau (abri-soleil);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à la majorité des conseillers présents;

DE demander au directeur des travaux publics de vérifier la possibilité, avec Construction Luc Plante Inc., de remplacer le bois apparent de la structure de l'abri-soleil par de la pruche à condition que le montant soit inférieur ou n'excède pas la soumission déjà reçue;

D'octroyer, sous condition précitée, le contrat de construction du préau (abri-soleil) à l'entreprise Construction Luc Plante Inc., au montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à signer le contrat, ou tout document afférent, et en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

211-06-2019 10.3.1 EMPLACEMENT DU PRÉAU (ABRI-SOLEIL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de choisir un emplacement pour l'installation du préau (abri-soleil);

CONSIDÉRANT QUE deux choix ont été retenus, soit dans la partie gazonnée du parc, près de la cabane électrique, ou sur le chemin asphalté face au parc, tout près des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE trois conseillers sont en faveur de l'installation du préau (abri-soleil) sur la partie gazonnée du parc et que trois autres veulent que le préau (abri-soleil) soit installé sur le chemin asphalté en face du parc;

En faveur de l'installation du préau sur la partie gazonnée du parc :
M. Christian Girardin, M. Simon Lauzière, M. Éric Provencher;

En faveur de l'installation du préau sur la partie asphaltée en face du parc :
M. Douglas Beard, Mme Suzanne Dandurand, M. Jean-François De Plaen;

Mme la mairesse, Thérèse Francoeur fait valoir son vote en faveur de l'installation du préau (abri-soleil) sur la partie gazonnée du Parc-en-Ciel;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Puisqu'il y a divergence d'opinion pour que le préau (abri-soleil) ferme ou ne ferme pas le chemin asphalté en face du parc, Mme la mairesse, Thérèse Francoeur, demande également que ce chemin asphalté soit fermé durant l'été 2019 (au même endroit que l'an passé), pour la sécurité des enfants et toutes les personnes y circulant;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu par décision de la mairesse;

DE prévoir l'installation du préau sur la partie gazonnée du Parc-en-Ciel, près de la cabane électrique;

DE fermer le chemin asphalté en face du parc durant l'été 2019, pour la sécurité des enfants et toutes les personnes y circulant;

MM. Christian Girardin et Éric Provencher donnent un avis de dissidence sur le fait que le chemin asphalté, situé en face du parc, soit fermé.

M. Douglas Beard donne un avis de dissidence n'étant pas d'accord sur le fait que le préau soit dans la partie gazonnée du parc.

ADOPTÉE

212-06-2019 10.4 **CAMP DE JOUR - SQ-ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À OEUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE nommer les personnes suivantes en vue du processus pour le filtrage des personnes de notre organisation.

ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À OEUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES

DE nommer M. Bruno Gamache, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, à signer l'entente (**SQ-682-002**) pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Drummond, concernant le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables. En l'absence de M. Gamache, Mme Thérèse Francoeur, mairesse est autorisée à signer ledit document.

RÉCUPÉRATION DES ENVELOPPES AU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE DRUMMOND QUI CONTIENNENT LES RÉPONSES DES VÉRIFICATIONS DES PERSONNES

DE nommer les personnes suivantes à récupérer ces enveloppes :
- Bruno Gamache, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint;
- Thérèse Francoeur, mairesse;
- Victor-Ann Arseneault, coordonnatrice du camp de jour.

CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION - SECTEUR VULNÉRABLE

DE nommer M. Bruno Gamache, directeur général adjoint, et en son absence Mme Manon Roy, secrétaire-réceptionniste, qui aura la responsabilité d'identifier (pièce d'identité, dont une avec photo) et signer les formulaires de consentement (SQ-682-003) pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Drummond, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

ADOPTÉE

213-06-2019 10.5 CAMP DE JOUR – ACHAT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT les activités et les prévisions budgétaires pour le camp de jour édition 2019;

CONSIDÉRANT QUE du matériel est nécessaire pour la tenue de certaines activités;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la dépense de matériel pour le camp de jour au montant de 657.25\$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

214-06-2019 10.6 CABANON ÉLECTRIQUE ET ABREUVOIR – PARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de service du Parc-en-Ciel a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de service abrite les installations électriques du Parc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de service sera démolit et que les installations électriques devront demeurer à l'abri dans un autre bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remblayage de l'exaction des anciennes fondations seront nécessaires après la démolition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aussi protéger l'environnement dans les espaces récréatifs de la Municipalité et éliminer les bouteilles d'eau en prévoyant installer un abreuvoir près du préau (abri-soleil), au coût approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un abreuvoir dans le parc est un processus simple d'aménagement qui permet aux utilisateurs du parc de satisfaire leur besoin en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse d'offrir des commodités essentielles à ses citoyens;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE l'abreuvoir doit permettre de boire de l'eau et de remplir aussi des bouteilles à usages multiples;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'un abri de type cabanon préfabriqué, installé sur pieux et de procéder aux travaux de raccordement et de remplacement des installations électriques existantes, en plus de procéder aux travaux de remblayage, pour un coût approximatif total de 11 000 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat et l'installation, dans le Parc-en-Ciel, d'un abreuvoir muni d'un système de remplissage de bouteilles à usages multiples, au coût approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

215-06-2019 10.7 DEMANDE DE TRAVAUX – MODIFICATION DU TERRAIN DE VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au terrain de volleyball a été acheminée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a l'intention d'y tenir des activités sportives de façon récurrente;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel du terrain de volleyball nécessite des travaux pour le rendre adéquat à la tenue d'activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de déblais pourront être réutilisés pour égaliser le terrain de l'ancien bâtiment de service;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux travaux de réfection du terrain de volleyball, au coût approximatif de 2 150 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Bruno Gamache, et la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, soient autorisés à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

11. SUJETS DIVERS

216-06-2019 11.1 PANNEAU PARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Monsieur Éric Provencher travaille actuellement sur l'ébauche du texte explicatif, relatant l'historique du Parc-en-Ciel, à être apposé derrière le panneau d'accueil de ce parc;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a besoin de connaître l'espace disponible sur le panneau qui y sera installé;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE demander au directeur des travaux publics l'espace disponible sur le panneau à être installé au Parc-en-Ciel, pour en informer M. Éric Provencher, afin que ce dernier puisse orienter ses choix dans la conception du texte à apposer à l'endos de ce panneau;

QU'une fois terminé, le texte soit soumis au Conseil pour approbation avant son impression.

ADOPTÉE

217-06-2019 11.2 PANNEAUX D'ACCUEIL AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les panneaux placés aux entrées de la municipalité sont défraîchis;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget d'en refaire la peinture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refaire la peinture des panneaux de bienvenue aux entrées de la Municipalité en utilisant les couleurs, bleu et or, qui sont les couleurs de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme en fait foi son logo.

ADOPTÉE

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

218-06-2019 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Douglas Beard

QUE la séance soit levée à 21 h 50.

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur, AMA
Mairesse

Manon Roy
Secrétaire ad hoc

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 8 juillet 2019.